

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MAYO, TENUE À MAYO, LE 15 JANVIER 2024, À 19 H 30, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ROBERT BERTRAND, MAIRE

Sont présents :

Robert Bertrand, Maire
Julie De Grâce, conseillère, siège #1
Alain Dupuis, conseiller, siège #3
Guy Roussel, conseiller, siège #5
Pierre Robineau, conseiller, siège #6
Secrétaire d'assemblée : Lucille Labonté

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. DEMANDE DU PUBLIQUE
3. ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 DÉCEMBRE 2023
5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 DÉCEMBRE 2023 POUR L'ADOPTION DU BUDGET 2024
6. CORRESPONDANCE
 - 6.1 DEMANDE DE DON – APPUI À CENTRAIDE OUTAOUAIS
 - 6.2 ADHÉSION À LA FCM 2024 - 2025
7. ADOPTION DU TAUX DE TAXES 2024
8. NOMBRE DE VERSEMENTS
9. NOMINATION DES ÉLUS AUX DIFFÉRENTS COMITÉS
10. TRÉSORERIE – APPROBATION DES COMPTES
11. AUGMENTATION TEMPORAIRE DE LA MARGE DE CRÉDIT AU COMPTE BANCAIRE DESJARDINS
12. AUTORISATION DE PAIEMENTS :
 - 12.1. FACTURE 1253 – FGK – STABILISATION DU TALUS CHEMIN BURKE
 - 12.2. FACTURE 42355 – SERVITECH – ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION
 - 12.3. FACTURE 3782 – HKR – ADVENANT NO. 5 – CHEMIN DE LA RIVIÈRE-BLANCHE
 - 12.4. FACTURE 01686 – MAXXUM – PGAM
13. RAPPORTS
 - 13.1 Rapport de l'inspecteur
 - 13.2 Rapport du directeur du service de sécurité incendie
14. ACCEPTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023 DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE (PMOL) AU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE
15. INDEXATION DES SALAIRES
 - 15.1 RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ADMINISTRATIF ET DES ÉLUS POUR L'ANNÉE 2024

- 15.2 AJUSTEMENT DU SALAIRE DES POMPIERS VOLONTAIRES POUR L'ANNÉE 2024
16. CHOIX DU SOUS-TRAITANT POUR L'ACHAT DE L'ABAT POUSSIÈRE
17. VARIA :
- 17.1 VENTE DE TERRAIN MUNICIPAL – APPEL D'OFFRES 2023-01
18. PÉRIODE DE QUESTIONS (SUR LES SUJETS TRAITÉS DURANT LA SÉANCE)
19. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. DEMANDES DU PUBLIC

3. ORDRE DU JOUR

2024-01-001

IL EST PROPOSÉ par Alain Dupuis, **APPUYÉ** par Julie De Grâce **ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 DÉCEMBRE 2023

2024-01-002

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023;

ATTENDU QUE les membres renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau **APPUYÉ** par Guy Roussel, **ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 DÉCEMBRE 2023 POUR L'ADOPTION DU BUDGET 2024

2024-01-003

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 à 19h30 pour l'adoption du budget 2024;

ATTENDU QUE les membres renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Alain Dupuis **ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité

6. CORRESPONDANCE

6.1 DEMANDE DE DON – APPUI À CENTRAIDE OUTAOUAIS

2024-01-004

ATTENDU QUE de plus en plus de citoyen et citoyennes éprouvent des difficultés en raison du contexte économique et social actuel;

ATTENDU QUE Centraide Outaouais vient en aide à six organismes situés dans la MRC de Papineau :

- Association pour personne handicapée de Papineau
- Atelier de formation socioprofessionnelle de la Petite-Nation
- Banque alimentaire de la Petite-Nation
- Prévention César Petite-Nation
- Service animation jeunesse de l'Outaouais
- Centre Actu-elle

ATTENDU QUE la MRC de Papineau s'engage à égaliser les dons octroyés à Centraide Outaouais par les municipalités de son territoire;

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est important d'apporter un soutien aux citoyens de la région en cette période difficile;

IL EST PROPOSÉ par Julie de grâce, **APPUYÉ** par alain dupuis ET **RÉSOLU**

QUE le conseil autorise une dépense de 200 \$ en appui à la campagne de financement de l'organisme Centraide Outaouais pour l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité

6.2 ADHÉSION À LA FCM 2024 - 2025

2024-01-005

ATTENDU QUE la municipalité de Mayo est membre de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);

ATTENDU QUE la municipalité juge important de maintenir son adhésion;

ATTENDU la réception d'un avis de renouvellement d'adhésion de la part de la (FCM) au montant de 293.89 \$ plus les taxes applicables pour l'année 2024-2025;

IL EST PROPOSÉ par Guy Roussel, **APPUYÉ** par Alain Dupuis ET **RÉSOLU** :

QUE le conseil municipal accepte de déboursier la somme de 293.89 \$ plus taxes afin de prolonger son adhésion à la Fédération canadienne des municipalités pour l'année 2024-2025;

Adoptée à l'unanimité

7. ADOPTION DU TAUX DE TAXES 2024

2024-01-006

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Alain Dupuis **ET RÉSOLU**

QUE pour l'année fiscale 2024, débutant le 1er janvier 2024 et se terminant le 31 décembre 2024, le taux de taxe soit fixé comme suit :

- **Taxe générale** : 0,5539\$ par 100\$ d'évaluation ;
- **Taxe spéciale** : 0,0598\$ par 100\$ d'évaluation pour les services de la Sureté du Québec ;
- **Taxe spéciale** : 0,0368\$ par 100\$ d'évaluation pour les services de la MRC de Papineau ;
- **Règlement d'emprunt 2019-02** : 0,0649 \$ par 1000\$ d'évaluation ;
- **Règlement d'emprunt 2023-04** : 0,0610 \$ par 1000\$ d'évaluation ;

ET QUE les taxes soient imposées et prélevées sur tout terrain, lots ou partie de lots avec toutes les constructions érigées, s'il y en a, ainsi que tout ce qui est incorporé au fonds par la Charte et par la Loi comme bien-fonds ou immeubles telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur.

Pour complément d'information :

Suret  du Qu bec : 100 901 \$

Quote-part MRC : 62 176 \$

Taxe g n rale : 934 732 \$

Tarification pour la vidange de fosses septiques :

155.00\$ / r sidence isol e et 77.50\$ / r sidence secondaire

Adopt e   l'unanimit 

8. NOMBRE DE VERSEMENTS

2024-01-007

IL EST PROPOS  par Julie De Gr ce, **APPUY ** par Guy Roussel, **ET R SOLU**

QUE le nombre de versements pour l'ann e 2024 sera de quatre (4) versements, soit :

- 22 f vrier 2024
- 22 mai 2024
- 20 ao t 2024
- 19 novembre 2024

Adopt e   l'unanimit 

9. NOMINATION DES  LUS AUX DIFF RENTS COMIT S

2024-01-008

ATTENDU QUE les  lus sont appel s   si ger sur diff rents comit s au sein de la municipalit , tel que :

1. Comit  du **CCU** (comit  consultatif en urbanisme):

Membres élus

Présidente : Erin Kane

V-Prés. : Alain Dupuis

Membres citoyens

Tanya Boileau

Michel Deland

Johanne St-Amour Sanscartier

2. Comité de la **voirie** :

Guy Roussel

Pierre Robineau

3. Comité du **service de sécurité incendie (SSI)** :

Julie De Grâce

Guy Roussel

Pierre Robineau

4. Comité des **communications** :

Julie de Grâce

Tiffany Butler

Erin Kane

5. Comité des **loisirs** :

Tiffany Butler

Erin Kane

Alain Dupuis

6. Comité de **l'environnement et des changements climatiques** :

Tiffany Butler

Erin Kane

Alain Dupuis

ATTENDU QUE les élus démontrent tous le désir de demeurer membre des mêmes comités:

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Alain Dupuis **ET RÉSOLU**

QUE les sièges qu'occupés par chaque conseiller au sein de leurs comités respectifs soient maintenus pour l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité

10. TRÉSORERIE – APPROBATION DES COMPTES

2024-01-009

ATTENDU QUE le conseil prend connaissance de la liste des comptes payés en vertu de la délégation d'autoriser des dépenses à la directrice générale et greffière-trésorière et au directeur du service de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ par Julie De Grâce, **APPUYÉ** par Pierre Robineau et résolu d'approuver les listes des comptes et d'autoriser leur paiement.

Chèques 12989 à 13016 :	706 983.09 \$
Paielements en ligne :	27 533.82 \$
Paies (Adm. Élus et pompiers):	<u>61 836.38 \$</u>
Grand total :	796 353.29 \$

Adoptée à l'unanimité

11. AUGMENTATION TEMPORAIRE DE LA MARGE DE CRÉDIT AU COMPTE BANCAIRE DESJARDINS

2024-01-010

ATTENDU l'augmentation fulgurante des prix à la consommation des dernières années;

ATTENDU l'ampleur des investissements en infrastructure effectués par la municipalité de Mayo au cours des derniers mois;

ATTENDU QUE la municipalité est en attente des versements de subvention attribuable à ces investissements;

IL EST PROPOSÉ par Alain Dupuis, **APPUYÉ** par Guy Roussel **ET RÉSOLU** :

QUE : le conseil autorise la municipalité de Mayo à demander une augmentation temporaire de sa marge de crédit auprès de la Caisse Desjardins au cœur de vallées;

QUE le montant de la marge de crédit soit établi à 500 000\$ jusqu'au 30 avril 2024 pour être par la suite rétabli à son montant d'origine, soit 300 000\$;

ET QUE madame Lucille Labonté, directrice générale, greffière-trésorière et monsieur Robert Bertrand, maire soient autorisés à signer toute la documentation nécessaire à l'établissement du crédit tel que décrit précédemment;

Adoptée à l'unanimité

12. AUTORISATION DE PAIEMENTS :

12.1. FACTURE 1253 – FGK – STABILISATION DU TALUS CHEMIN BURKE

2024-01-011

ATTENDU QUE conformément à la résolution 2023-08-115, la directrice générale et greffière-trésorière a procédé à des demandes de soumission publiques sur le système SEAO, pour les travaux de stabilisation du talus sur le chemin Burke;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté la résolution no. 2023-11-178, le 6 novembre 2023, octroyant le contrat de stabilisation de talus du chemin Burke à la compagnie Construction FGK, au montant de 263 460.81\$ incluant les taxes;

ATTENDU la réception de la facture no. 1253 de la part de la compagnie Construction FGK, en date du 20 décembre 2023, d'un montant de 230 581.74\$ incluant les taxes, pour les travaux exécutés en chantier en date du 15 décembre 2023;

ATTENDU QUE monsieur Vincent Bergeron, ingénieur chargé du projet chez WSP, a émis la recommandation de paiement no. 01 au montant de 230 581.75\$, incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par Guy Roussel, **APPUYÉ** par Pierre Robineau **ET RÉSOLU :**

QUE : la municipalité de Mayo accepte de payer à la compagnie Construction FGK un montant de 230 581.74\$ incluant les taxes pour les travaux de stabilisation de talus du chemin Burke effectués en date du 15 décembre 2023, conformément à la recommandation de la compagnie WSP;

ET QUE conformément au décret 495-2017 l'aide financière spécifique relative aux inondations survenues du 5 avril au 16 mai 2017 soit affectée à ces dépenses.

Adoptée à l'unanimité

12.2. FACTURE 42355 – SERVITECH – ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION

2024-01-012

ATTENDU la résolution 2022-12-168 adoptée lors de la séance du conseil tenu le 5 décembre 2022, autorisant la firme Servitech à procéder à l'équilibrage du rôle d'évaluation triennale 2024-2025-2026 de la municipalité ;

ATTENDU la réception de la facture portant le numéro 42355, d'un montant de 13 233.61\$, incluant les taxes, de la part de la firme Servitech, représentant le deuxième versement des honoraires professionnels attribuable au processus d'équilibrage du rôle triennal;

ATTENDU QUE les frais de l'équilibrage du rôle d'évaluation foncier ont été pris en considération lors de la préparation et l'adoption du budget municipal 2024;

IL EST PROPOSÉ par Alain Dupuis, **APPUYÉ** par Julie De Grâce **ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil autorise le paiement à la compagnie Servitech,

de la facture précitée :

ET QUE les fonds pour acquitter la dépense soient puisés à même le poste budgétaire prévu à cette fin.

Adoptée à l'unanimité

12.3. FACTURE 3782 – HKR – ADVENANT NO. 5 – CHEMIN DE LA RIVIÈRE-BLANCHE

2024-01-013

ATTENDU QUE suivant l'adoption de la résolution no. 2021-04-053, conseil a accepté l'offre de service de la firme HKR pour la réfection et la stabilisation du talus sur le chemin de la Rivière-Blanche;

ATTENDU QUE conformément à la résolution no. 2023-06-081, un mandat d'ingénierie complémentaire a été octroyé à la firme HKR incluant la modification des plans et devis dans le projet de réfection et de stabilisation du talus sur le chemin de la Rivière-Blanche;

ATTENDU la réception de la facture portant le numéro 3782, en date du 15 décembre 2023, de la part de la compagnie HKR Consultation, au montant de 7 906.60\$ plus les taxes applicables, pour le mandat d'ingénierie complémentaire en question;

ATTENDU QUE les frais facturés sont conformes aux termes du contrat émis par la municipalité de Mayo;

IL EST PROPOSÉ par Guy Roussel, **APPUYÉ** par Julie De Grâce **ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture précitée d'un montant de 7 906.60\$ plus les taxes applicables:

ET QUE la subvention dans le cadre du programme de remboursement de la taxe d'accise (TECQ 2019-2024) soit utilisée afin d'acquitter ces dépenses.

Adoptée à l'unanimité

12.4. FACTURE 01686 – MAXXUM – PGAM

2024-01-014

ATTENDU QUE conformément à la résolution 2023-09-129, le conseil municipal a octroyé le contrat d'inspection de ses infrastructures routière dans le cadre du *programme de gestion des actifs municipaux* (PGAM) à la compagnie MAXXUM;

ATTENDU la réception du rapport d'analyse des infrastructures routière de catégorie 3 de la municipalité de Mayo en date du 6 décembre 2023;

ATTENDU la réception de la facture portant le numéro 01686, en date du 6 décembre 2023, de la part de la compagnie MAXXUM, au montant de 15 650\$ plus les taxes applicables, pour les travaux exécutés dans le cadre de leur mandat;

ATTENDU QUE les frais facturés sont conformes aux termes du contrat émis par la municipalité de Mayo;

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Alain Dupuis **ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture précitée d'un montant de 15 650\$ plus les taxes applicables;

ET QUE les fonds pour acquitter la portion de la dépense liée à la contribution de 10% de la municipalité, équivalent au montant de 1 565\$ plus les taxes applicables, soient puisées à même le poste budgétaire de fonctionnement numéro 02-320-00-516;

Adoptée à l'unanimité

13. RAPPORTS

13.1 Rapport de l'inspecteur

Numéro	Adresse	Nature	Zonage
2023-1202	10, ch. McDonnell	Installation septique Renouvellement	14-V

2023-1203	10, ch. McDonnell	Construction Renouvellement	14-V
-----------	-------------------	--------------------------------	------

13.2 Rapport du directeur du service de sécurité incendie

Nombre d'intervention	Lieu	Type d'intervention
F-23-12-017	Rte/315 Mayo	Feu électrique arbre sur Fil
F-23-12-018	15 ch. Jack Mayo	Alarme incendie
F-23-12-019	Rte.315 /coin McAlendin	Accident avec Blesse /Décarcération
F-23-12-020	32 ch. Somers Lochaber Ouest	Incendie de Bâtiment 10-19 Fausse alerte

14. ACCEPTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023 DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE (PMOL) AU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE

2024-01-015

ATTENDU QUE tel que stipulé au schéma local de couverture de risques en incendies, le directeur du service des incendies doit déposer au conseil, pour acceptation, un rapport du plan de mise en œuvre prévu pour chaque année;

ATTENDU QUE le directeur a déposé au conseil son rapport pour l'année 5;

IL EST PROPOSÉ par Julie De Grâce, **APPUYÉ** par Alain Dupuis **ET RÉSOLU :**

QUE ce conseil accepte le rapport déposé par le directeur du service des incendies relatif au plan de mise en œuvre prévu pour l'année 5 au schéma local de couverture de risques en incendies

Adoptée à l'unanimité

15. INDEXATION DES SALAIRES

15.1 RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ADMINISTRATIF ET DES ÉLUS POUR L'ANNÉE 2024

2024-01-016

ATTENDU QUE la municipalité de Mayo indexe les salaires de son personnel et de son conseil selon l'indice de la Gazette officielle du Québec du mois de novembre de l'année précédente et ce, rétroactif au 1er janvier 2024;

ATTENDU QUE le taux de l'indice des prix à la consommation provincial (IPC) pour le mois de novembre 2023 est de 3,6 %;

ATTENDU la volonté du conseil d'indexer le salaire du personnel de 3,6 % selon (IPC);

ATTENDU QUE le salaire de la greffière-trésorière adjointe doit être ajusté selon les conditions prévues au contrat lors de l'embauche, soit de 2.00\$ de l'heure à compter du 1^{er} janvier 2024;

ATTENDU QUE pour la directrice générale, le taux de l'ajustement salarial est établi à 2%, pour l'augmentation de l'expérience, additionnée au taux de l'indexation du personnel (3.6%);

IL EST PROPOSÉ par Guy Roussel, **APPUYÉ** par Julie De Grâce **ET RÉSOLU**

QUE le conseil autorise l'indexation salariale du personnel pour l'année 2024 comme suit :

- 3,6 % pour le personnel et les conseillers municipaux
- 5,6 % pour la directrice générale, greffière-trésorière
- 2.00\$ de l'heure pour la greffière-trésorière adjointe

Adoptée à l'unanimité

15.2 AJUSTEMENT DU SALAIRE DES POMPIERS VOLONTAIRES POUR L'ANNÉE 2024

2024-01-017

ATTENDU QUE lors d'une rencontre de comité du service de sécurité incendie de Mayo et Mulgrave & Derry, tenue le 11 décembre 2023, à l'hôtel de ville de la municipalité de Mayo, le directeur du service de sécurité incendie demande que les différents taux salariaux applicables aux heures d'interventions, de pratiques ou de formations des pompiers soient uniformisés en un seul et unique taux;

ATTENDU QUE selon les bonnes pratiques et normes établies en gestion des ressources humaines, la rémunération d'un employé est généralement établie selon le poste qu'il occupe et non les tâches exécutées lors de l'exercice de ses fonctions;

ATTENDU QUE le conseil désire actualiser la rémunération des pompiers volontaires afin de la rendre conforme aux bonnes pratiques communément appliquées dans le secteur;

ATTENDU QUE ceci représente un rattrapage salarial d'ampleur considérable;

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Alain Dupuis **ET RÉSOLU**

QUE le conseil autorise exceptionnellement un ajustement de la rémunération des pompiers volontaire étalé sur deux années, soit 2024 et 2025, afin d'arriver à un taux horaire unique par poste;

ET QUE les salaires pour l'année 2024 soient ajustés selon les taux horaires suivants :

Securite des Incendies de Mayo et Mulgrave & Derry					2024
Salaire horaire					
Position	Practice	Intervention	Formation	Ouvrage	Inspection / Visite
Directeur	29,74	38,00	29,74	29,74	29,74
Dir. Adjoint	27,95	35,00	27,95	27,95	27,95
Captaine	26,64	33,00	26,64	26,64	26,64
Lieutenant	26,01	32,00	26,01	26,01	26,01
Pompier	23,67	30,00	23,67	23,67	23,67

ET QUE le salaire administratif du directeur du service de sécurité incendie soit également ajusté au taux de 34.89\$.

Adoptée à l'unanimité

16. CHOIX DU SOUS-TRAITANT POUR L'ACHAT DE L'ABAT POUSSIÈRE

2024-01-018

ATTENDU QUE la municipalité de Mayo doit faire l'achat d'abat poussière pour l'année 2024;

ATTENDU QUE la dépense est estimée à plus de 25 000\$;

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Guy Roussel **ET RÉSOLU**

QUE ce conseil autorise la directrice générale à procéder à des demandes de soumissions sur invitation auprès d'entreprises spécialisées pour l'achat de 65 000 litres de calcium liquide 35% ou équivalent incluant le transport et épandage;

Adoptée à l'unanimité

17. VARIA :

17.1 VENTE DE TERRAIN MUNICIPAL – APPEL D'OFFRES 2023-01

2024-01-019

ATTENDU QUE conformément à la résolution no. 2023-07-096, la directrice générale et greffière-trésorière a procédé à un appel d'offres publiques en date du 26 septembre 2023, pour la vente d'un terrain situé au : 426, chemin de la Rivière-Blanche

ATTENDU la réception d'une seule soumission lors de l'ouverture de l'appel d'offres en date du 27 octobre 2023 à 10h00;

ATTENDU QUE ladite soumission a été refusée conformément à la résolution no. 2023-11-182;

ATTENDU la réception d'une contre-offre de la part du soumissionnaire, monsieur Gezim, Krasmigi, en date du 10 novembre 2023;

ATTENDU QU'après consultation le conseil accepte d'entreprendre des négociations avec le soumissionnaire afin d'obtenir un prix plus raisonnable pour la vente du terrain;

ATTENDU QUE suivant ces négociations, monsieur Gezim, Krasmigi dépose, en date du 3 décembre 2023, une offre d'achat au montant de 66 000\$ pour le terrain situé au : 426, chemin de la Rivière-Blanche

ATTENDU QUE les conseillers ont individuellement pris connaissance de cette offre d'achat;

ATTENDU QUE tous les frais inhérents à la vente, incluant, mais de se limitent pas aux frais de notaire, seront à la charge de l'acheteur.

IL EST PROPOSÉ par Julie De Grâce, **APPUYÉ** par Alain Dupuis **ET RÉSOLU**

QUE le conseil accepte l'offre d'achat de, Gezim, Krasmiği au montant de 66 000.00\$;

ET QUE le maire, monsieur Robert Bertrand, et la directrice générale, madame Lucille Labonté soient autorisés à signer, pour le compte de la municipalité Mayo, les documents nécessaires à la réalisation du contrat de vente.

Adoptée à l'unanimité

18. PÉRIODE DE QUESTIONS (SUR LES SUJETS TRAITÉS DURANT LA SÉANCE)

19. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2024-01-020

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par Julie De Grâce, **APPUYÉ** par Alain Dupuis, **QUE** la séance soit levée.

20 h 16

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE MAYO

Je soussignée, Lucille Labonté directrice générale et greffière-trésorière atteste qu'il y a des fonds disponibles pour lesquelles les dépenses ont été projetées et dépensées.

Par
Lucille Labonté, directrice générale et greffière-trésorière

Je, Robert Bertrand maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature pour toutes les résolutions qu'il contient afin de rencontrer les exigences de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Par
Robert Bertrand, maire